



Communiqué

Le cimetière du Bois-de-Vaux accueillera un nouveau secteur naturel

Lausanne disposera prochainement d'un secteur «naturel» au cimetière du Bois-de-Vaux. Pensé pour répondre à l'évolution des attentes de la population en matière de pratiques funéraires plus respectueuses de l'environnement, cet espace proposera des inhumations intégrant des principes écologiques.

Les pratiques funéraires évoluent et une partie croissante de la population exprime le souhait de pouvoir bénéficier de sépultures plus durables et plus proches de la nature. Afin de répondre à cette sensibilité, la Ville de Lausanne créera un secteur dédié au sein du cimetière du Bois-de-Vaux.

Ce nouvel espace accueillera des tombes à la ligne pour corps, attribuées sans distinction de religion. Les inhumations y respecteront plusieurs principes destinés à limiter l'impact environnemental des sépultures. Les cercueils devront être réalisés en bois non traité issu notamment de forêts régionales, les vêtements portés par les personnes défunt(e)s devront être biodégradables et les soins de thanatopraxie ne seront pas autorisés. Afin de garantir le respect de ces principes, une directive municipale ainsi qu'une charte d'engagement destinée aux familles et aux entreprises de pompes funèbres encadreront les conditions d'inhumation dans ce secteur.

L'aménagement du lieu privilégiera également des matériaux renouvelables et une approche paysagère plus naturelle. Les tombes seront végétalisées et les ornements volontairement limités afin de préserver l'harmonie du lieu. Seules des fleurs naturelles pourront être déposées et les éventuels monuments funéraires devront être réalisés en pierre naturelle provenant de Suisse ou des pays limitrophes.

Le secteur envisagé se situe dans une partie actuellement désaffectée du cimetière du Bois-de-Vaux. Le projet fera encore l'objet d'une validation du plan d'aménagement par les autorités compétentes en matière de patrimoine.

Avec ce nouveau secteur, Lausanne souhaite accompagner l'évolution des pratiques et proposer une alternative complémentaire aux formes de sépulture existantes, dans le respect des personnes défunt(e)s, des familles et de l'environnement.

La Municipalité de Lausanne

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec:

- **Pierre-Antoine Hildbrand, conseiller municipal, Direction sécurité et économie, tél. +41 79 964 27 39**

Lausanne, le 30 juin 2026